

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 août 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Feil Patrick (procuration à Jean Pierre Hestin),  
Félix Sophie (procuration, par SMS, à David Ducrocq)

---

### **2014 63°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. Hervé Anstett se porte candidat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité  
**Désigne** Hervé Anstett en tant que secrétaire de séance

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

---

Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 août 2014  
LE MAIRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 août 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Feil Patrick (procuration à Jean Pierre Hestin), Félix Sophie (procuration, par SMS, à David Ducrocq)

---

<b>2014 64°) AQUISITION DE TERRAINS DE L'AFU « GERARD GOUTELLE »</b>
--

Rappel de la délib du CM4 :

*Le Maire expose la situation d'un propriétaire ne pouvant plus assumer la charge financière de la viabilisation des deux parcelles dont il est propriétaire sur l'AFUA Gérard-Goutelle et démissionnaire de l'association. Conformément à l'accord informel passé antérieurement et en accord avec le président de l'AFU, le maire propose que la commune se porte acquéreur des parcelles en question. Une demande de détermination de valeur vénale est en cours auprès de la DDFIP (réponse sous un mois). Ce rachat aura pour conséquence l'augmentation de la participation de la commune au remboursement des prêts contractés par l'AFUA pour la viabilisation des terrains (trimestrialité actuelle : 4488.80 euros ; future : 5703.79).*

*Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,*

***Autorise le maire à trouver un accord de rachat de deux parcelles de l'AFUA***

***Demande au maire de rendre compte au conseil du montant prévisionnel du rachat avant la réalisation de la transaction***

A ce jour, aucun accord n'a pu être trouvé. La valeur vénale des terrains n'a pas été actualisée par la DDFIP. Les propriétaires souhaitent vendre à 1500 euros l'are. Ils souhaitent également vendre une parcelle, attenante à ces terrains et hors AFU d'une superficie de 12.17 ares pour 200 euros de l'are. La transaction souhaitée par les propriétaires reviendrait à la commune à : 13725 + 2434 euros soit 16159.

Sur le budget 2014, 7900 euros restent provisionnés pour l'acquisition de terrains.

Par ailleurs, les terrains étaient estimés dans la perspective de création de l'AFU à 200 euros/are. Les frais déboursés par le propriétaire s'élèvent à 2968 euros pour les rendre constructibles. Les deux premières trimestrialités de 1214.99 euros n'ont pas été honorées.

Enfin, la commune est propriétaire de 4 lots/10 pour une superficie de 28.16 ares ( AFU totale 64.24 ares) et rembourse sur 10 ans des trimestrialités de 4488.80 euros pour la viabilisation . L'achat des terrains rendrait la commune propriétaire de 6 lots/10 pour une superficie de 37.31 ares/ 64.24. Les trimestrialités passeraient à 5703.79 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité par 7 voix pour, 4 contre et 3 abstentions

**Décide** de se porter acquéreur des parcelles 70 et 71 de l'AFUa « Gérard Goutelle » ainsi que de la parcelle 75 sect 11 aux conditions suivantes :

- Prix d'achat, frais de notaire compris : 15000 euros TTC

- Reprise par la municipalité de l'emprunt afférant à la viabilisation, à l'exception des trimestrialités échues

**Charge** le maire de faire cette proposition aux propriétaires concernés puis, si acceptation de ceux -ci, de mener l'opération d'acquisition.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

---

Pour copie conforme certifiée

ROMBACH-LE-FRANC, le 4 août 2014

Le Maire

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 août 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Fréchard Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Feil Patrick (procuration à Jean Pierre Hestin),  
Félix Sophie (procuration, par SMS, à David Ducrocq)

### **65°) RECRUTEMENT DE PERSONNEL A LA MATERNELLE**

Une classe supplémentaire est créée à la rentrée 2014 à l'école maternelle, ce qui porte les effectifs élèves, toutes sections confondues à 43 dont 15 nouveaux « petits ».

Cette situation nécessite le recrutement à temps partiel d'une personne en renfort de l'ATSEM.

Par ailleurs, les charges « personnel » vont diminuer de 4 à 5% par rapport à 2013 (4 ETP en 2013 pour 1ETP, 1x80%, 1X50% et 1 emploi avenir en 2014), ce qui représente 8500 euros de baisse par rapport à 2013.

Comme le budget 2014 prévoit une hausse de 12700 euros, la charge d'un contractuel supplémentaire (900 euros/mois) est intégrée dans le budget 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**Approuve** le recrutement d'un contractuel pour faire face à l'augmentation d'effectif en maternelle.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

\_\_\_\_\_  
Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 août 2014  
LE MAIRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 août 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Feil Patrick (procuration à Jean Pierre Hestin),  
Félix Sophie (procuration, par SMS, à David Ducrocq)

---

### **2014 66°) REMPLACEMENT DU CONSEILLER, DELEGUE AU CAMPING ET DELEGUE AU CCAS**

En remplacement de Martial Clément démissionnaire, il convient de désigner le conseiller délégué au camping. Sabine Abt est candidate.

En remplacement de Martial Clément démissionnaire, il convient de désigner le conseiller délégué au CCAS ; Sophie Félix, intéressée, n'a pu donner suite à sa candidature, pour raison professionnelle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
**Désigne** Sabine Abt comme conseillère déléguée au camping.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

---

Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 août 2014  
LE MAIRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 août 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Feil Patrick (procuration à Jean Pierre Hestin),  
Félix Sophie (procuration, par SMS, à David Ducrocq)

---

### **2014 67°) EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION**

Le conseil est sollicité au sujet de la vente de deux maisons dans le village. Il s'agit :

- Du 97, rue du Gal de Gaulle
- Du 22, rue du Gal de Gaulle

Pour la décision concernant le 22 rue du Gal de Gaulle, David Ducrocq, partie prenante du dossier, est invité à quitter la salle ; le vote pour cette vente ne prend alors en compte que les 13 voix des conseillers restants (12 moins David Ducrocq plus les deux procurations)).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
**Décide** de renoncer à son droit de préemption sur ces deux ventes

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

---

Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 août 2014  
LE MAIRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 août 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Feil Patrick (procuration à Jean Pierre Hestin),  
Félix Sophie (procuration, par SMS, à David Ducrocq)

### **2014 68°) DELEGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION AU MAIRE**

#### **Rappel de la séance du 19 mai 2014 :**

#### ***Délégations d'attributions du conseil municipal au maire (art. L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales)***

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L. 2122-23.

Le maire propose au conseil que celui-ci accorde au maire les mêmes délégations qu'au mandat précédent.

Jean Luc Frécharde fait remarquer que certaines délégations, bien qu'en vigueur lors des mandats précédents, ne sont pas forcément judicieuses ou pertinentes. Le maire estime qu'il faut tenir compte de l'expérience passée et que de toute façon, ces délégations ne sont pas définitivement accordées. Si le besoin s'en faisait sentir, des délégations pourraient toujours être accordées ultérieurement.

#### **Proposition**

Parmi les délégations non reconduites, le conseil n'a pas donné délégation au maire :

- D'exercer, au nom de la commune, tous les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code.

Or, cette décision implique soit un rallongement des délais de réponse aux administrés ( il faut attendre un CM pour que celui-ci délibère pour abandonner son droit de préemption) soit une convocation rapide du CM pour prendre cette délibération.

Pour pallier à ces inconvénients, il est proposé au conseil de rajouter cette délégation au maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 9 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre,

**Décide** d'accorder au maire la délégation d'exercer, au nom de la commune, tous les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

\_\_\_\_\_  
Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 août 2014  
LE MAIRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 août 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Feil Patrick (procuration à Jean Pierre Hestin),  
Félix Sophie (procuration, par SMS, à David Ducrocq)

---

### **2014 69°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 1 BUDGET CAMPING**

Afin de permettre le paiement de la facture de l'entreprise Philippe pour un chauffe-eau au compte 2135, il faut prévoir un virement de crédit du compte 2315 au compte 2135 pour 2800 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** le virement suivant :

-Dépenses d'investissement :

Du Compte 2315 au compte 2135 pour 2800 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

---

Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 août 2014  
Le Maire

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 août 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Feil Patrick (procuration à Jean Pierre Hestin),  
Félix Sophie (procuration, par SMS, à David Ducrocq)

---

### **2014 70°) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables pour des créances au titre d'un droit de place, à savoir :

- Exercice 2014 pour un montant de **9.27 €**

Le Percepteur demande l'allocation en non-valeur de ces titres pour ce montant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

**EMET** un avis favorable pour l'allocation en non-valeur des créances suivantes :

- Exercice 2014 pour un montant de **9.27 €**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

---

Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 août 2014

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 août 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Feil Patrick (procuration à Jean Pierre Hestin),  
Félix Sophie (procuration, par SMS, à David Ducrocq)

---

### **2014 71°) GRANDS TRAVAUX 2014-2015-2016**

#### Espace R.Hestin

Le coût estimatif initial des travaux au 12 mars 2013 était de 169.570,00 EUR HT soit 202.805,72 TTC .Le coût actuel des travaux est de 168.654,17 EUR HT (201.710.39 TTC)

Le montant des factures à ce jour est de 118.246,88 EUR HT(141.423.27 TTC) ; le solde sera d'environ 50.407,29 EUR HT (60287.12 TTC).

Dans le double objectif de :

- Améliorer la cohérence du projet : l'entrée de l'espace étant maintenant située sur le côté, un accès plus large et plus commode s'avère judicieux
- Proscrire le stationnement sur la voie publique et devant les habitations voisines : création d'un parking bien dimensionné, d'accès facile,

la réfection, initialement partiellement prévue, des abords directs de l'espace R.Hestin est entreprise pour un devis estimatif de 17000 euros. Le financement en sera assuré par la réserve de 15000 euros prévue au budget pour une rénovation de l'intérieur de la salle et une subvention de 23% (environ 3500 euros) du CG68.

#### Assainissement collectif, route de la Hingrie : tranches suivantes

La première tranche d'assainissement collectif a été réalisée en 2013, pour une portion de 620 ml et pour un coût de 150097.91 euros TTC (57633.06 euros au BG par emprunt de 50keuros et 92464.85 euros au budget « eau assainissement » par emprunt de 100keuros).

La dernière tranche (jusqu'au camping) pour une portion de 1020 ml est estimée à environ 220000 euros TTC. Le budget « eau assainissement » 2014 prévoit 73560 euros. Au BG 2014, en « voirie rte de la Hingrie », il est prévu 35000 euros et en « EP rte de la Hingrie », 26500 euros.

#### Réfection rte de la Hingrie

Un projet de réfection de la chaussée de la route de la Hingrie (cf point divers CM3) a fait l'objet auprès du CD 68, d'une demande de subvention accordée de 13760 euros pour un devis total de 59827 euros. Les travaux doivent être achevés avant le 22 juillet 2017.

#### Réfection de la route départementale traversant le village

Le CD 68 a programmé le renouvellement de la couche de roulement de la route départementale pour 2015.

#### Enfouissement réseau ERDF

ERDF a programmé pour le premier semestre 2016 l'enfouissement de la ligne HT , du transformateur de Hargoutte au camping. La route départementale sera touchée ainsi que la route de la Hingrie.

Compte tenu des budgets prévus pour la seconde tranche d'assainissement collectif et de la nécessité impérieuse de coordonner ces différents programmes de travaux afin de ne pas réouvrir les chaussées concernées et sans trop retarder les travaux d'assainissement, il est proposé le programme suivant :

- Pour 2014 : réalisation d'une seconde tranche de travaux d'assainissement route de la Hingrie pour un budget de 110000 euros
- Au second semestre 2015 :
  - o 3<sup>ème</sup> et dernière tranche d'assainissement route de la Hingrie ( 110000 euros)
  - o Préenfonçage ERDF sur cette partie de la route, envisageable après négociation avec ERDF
  - o Réfection route de la Hingrie ( 46000 euros)
- Pour 2016 :
  - o Enfonçage ERDF route départementale et route hingrie
  - o Réfection chaussée route départementale

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**Approuve** le programme prévisionnel de travaux pour 2014, 2015 et 2016

**Approuve** l'opération d'extension du parking de l'Espace Raymond Hestin, pour un montant prévisionnel de 17000 euros HT, financé par le report de la rénovation intérieure (15000 euros) et l'attribution d'une subvention de 23% par le conseil départemental.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

\_\_\_\_\_  
Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 août 2014  
LE MAIRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 août 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Feil Patrick (procuration à Jean Pierre Hestin),  
Félix Sophie (procuration, par SMS, à David Ducrocq)

---

### **2014 72°) NOUVEAUX HORAIRES POUR LA RENTREE SCOLAIRE**

Suite au conseil départemental de l'éducation nationale du 26 juin 2014, la directrice académique confirme les horaires pour les écoles de RLF

Temps d'enseignement matin	Temps d'enseignement après midi	Mercredi matin
8h10-11h40	13h20-15h20	8h10-10h10

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
**Décide** la mise en œuvre, à la rentrée 2014, de ces horaires

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

---

Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 août 2014  
LE MAIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 août 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 août 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Feil Patrick (procuration à Jean Pierre Hestin),  
Félix Sophie (procuration, par SMS, à David Ducrocq)

---

**2014 73°) REUNION PUBLIQUE DE RENTREE**

Le maire propose la tenue d'une réunion publique, la deuxième quinzaine de septembre. Il souhaite que les conseillers proposent des thèmes à aborder lors de cette réunion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
**Décide** la tenue de la seconde réunion publique le 26/09 à 19h30

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

---

Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 août 2014  
Le Maire